

2° la responsabilité du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, relativement à l'action humanitaire internationale, et ce, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 929-2012 du 26 septembre 2012.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61439

Gouvernement du Québec

Décret 368-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT le ministre et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), le ministre et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soient désormais désignés ministre et ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit désigné, conformément à l'article 267 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), pour l'application de cet article;

QUE lui soit confiée la responsabilité de l'application du Titre I de la Loi sur la Régie du logement (chapitre R-8.1), et ce, conformément à l'article 144 de cette loi;

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif, lui soient confiées notamment l'application des lois et la responsabilité suivantes :

1° la Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (chapitre A-15);

2° la Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (chapitre R-18);

3° la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14);

4° la mise en application de la Politique nationale de la ruralité;

QUE, conformément à cet article, lui soit confiée la responsabilité de mettre en place les mesures qui permettront d'assainir et de stabiliser la situation financière des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 881-2012 du 20 septembre 2012.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61440

Gouvernement du Québec

Décret 369-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT le ministre et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), le ministre et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie soient désormais désignés ministre et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61441

Gouvernement du Québec

Décret 370-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la ministre et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), le ministre et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles soient désormais désignés ministre et ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;